

II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 23 avril 2009

portant nomination d'un membre allemand du Comité des régions

(2009/352/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.

(2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Volker HOFF,

Article premier

Est nommée membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

Mme Nicola BEER, Staatssekretärin für Europa, Hessisches Ministerium der Justiz, für Integration und Europa.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2009.

Par le Conseil

Le président

P. GANDALOVIČ

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.